

Bulletin trimestriel

Avril 2014
Janvier 2015

SOMMAIRE

- Page 2**
• ÉLECTIONS TERRITORIALES
- Page 3**
• ACTIONS SYNDICALES
- Page 3**
• COURRIERS
- Page 4**
• PHILHARMONIE DE PARIS

Chers (es) collègues,

Notre pays vient de traverser une période douloureuse. Je ne reviendrai pas sur la barbarie de tels actes d'un autre âge, mais la réaction de nos compatriotes (y compris les musulmans) a été exemplaire face à ce drame. Les rassemblements spontanés ont montré au monde entier ce dont les français sont capables lorsqu'on touche à la liberté.

À ces lâches qui n'hésitent pas à faire exploser des gamines j'éructe :



Je suis Charlie et je vous emmerde !!

Se pose la question suivante : et maintenant, que fait-on ?

Si je laisse de côté les « y a qu'à et y faut qu'on » dont j'ai été, comme vous je pense, submergé les jours d'après, il convient de mettre à profit ce cruel moment afin de faire progresser notre France dans les voies des libertés en s'appuyant sur la richesse de nos diversités.

Fermer les frontières ! Quelle idiotie ! Il faut au contraire les ouvrir toutes grandes, surtout aux étudiants, qui viennent chercher nombreux, la qualité de notre enseignement et s'ils ne deviennent pas francophones, je parie qu'ils deviendront francophiles. Pour notre sécurité, nos élus de tous bords trouveront j'en suis persuadé des solutions adaptées. Bien évidemment, cela aura un coût mais la liberté d'expression est à ce prix. La vie va reprendre ses droits, à commencer par les prochaines élections du mois de mars qui remplaceront les ancestrales cantonales et les futurs candidats, après un temps de pudeur, vont bientôt solliciter vos suffrages, si ça n'a déjà été fait.

Avec les lois de décentralisation, ce sont ces élus qui voteront les subventions autrefois prises en charge par l'État et je vous invite à leur écrire afin qu'ils s'engagent sur leurs intentions pour les budgets culturels en général et artistiques en particulier. (Attention aux langues de bois ; il nous faut des promesses écrites).

Pour terminer, les membres du Bureau National se joignent à moi pour vous féliciter de la grande mobilisation dont vous avez fait preuve lors des élections à la Fonction Publique Territoriale et par la même occasion vous souhaiter une année pleine de succès artistiques ■

Claude CHARLES

• Directeur de la publication :
Claude Charles

• Comité de rédaction :
Michel Ventula, Pascale

Dubbert, Pascal Melet, etc.

• CPPAP 1111 S 05880

• ISSN en cours

• Imprimerie DSI

ZI de Naudon -
31390 Carbonne

1,52 €

LE JOURNAL DES ARTISTES ENSEIGNANTS ET/OU ARTISTES INTERPRÈTES

10, Avenue Ledru-Rollin - 75012 PARIS. Tél : 01 42 76 71 42

e-mail : contact@snea.net - site : www.snea.net

ÉLECTIONS TERRITORIALES

Le 4 décembre dernier, nous avons été appelés, en tant qu'agents territoriaux, à élire nos représentants dans les diverses instances représentatives des collectivités.

Le SNEA a pris une part très importante dans le bon résultat obtenu par UNSA Territoriaux qui est devenu, avec 8,2% le 4ème syndicat de la Fonction publique territoriale. Notre place au sein de la Fédération est devenue incontournable, malgré notre fonctionnement spécifique. C'est une progression de 2% par rapport à 2008 !



Si les "territoriaux" ont pu compter sur nous dans nombre de collectivités, le SNEA-UNSA étant le seul syndicat UNSA représenté grâce au maillage des écoles de musique et conservatoires sur le territoire, nous savons que nous pouvons compter sur leur solidarité lorsque nos adhérents, parfois isolés, doivent faire face à des situations difficiles, notre statut étant sans cesse remis en cause!

Le Bureau National remercie toutes celles et tous ceux qui ont œuvré pour ce résultat important pour notre avenir.

VICTOIRE JUDICIAIRE

Suite à une action du SNEA-UNSA, la Cour de cassation a condamné la ville de Paris pour avoir volontairement écarté l'affiliation d'un professeur de musique non-titulaire à l'IRCANTEC⁽¹⁾ au motif qu'il était titulaire d'un poste distinct dans une autre collectivité et qu'à ce titre, il relevait exclusivement de la RAFF⁽²⁾ !

En d'autres mots, la ville de Paris souhaitait faire l'économie d'une affiliation à l'IRCANTEC d'un agent non-titulaire, compromettant ainsi ses droits à la retraite !

Dans son **arrêt du 6 novembre 2014**, notre juridiction suprême a rappelé que la RAFF instituée par la loi du 21 août 2003 portant réforme sur les retraites vient en complément des cotisations versées au titre d'une activité d'agent titulaire. En revanche, une rémunération concomitante, versée au titre d'une activité distincte en qualité d'agent non-titulaire relève **obligatoirement** du régime de l'IRCANTEC.

Ainsi, notre collègue bénéficiera de pensions retraite complémentaires en rapport avec les revenus qu'il tire **de l'ensemble de ses activités** et non d'une seule pension retraite complémentaire discriminatoire.

C'est une belle victoire juridique pour le SNEA qui a défendu activement notre collègue puisque cet arrêt **inédit** fait désormais « **jurisprudence** ». Cette jurisprudence permettra à de nombreux collègues placés dans une situation comparable, d'obtenir une rectification dans les droits à retraite.

Si vous avez connaissance d'un cas semblable, n'hésitez pas à prendre contact avec le SNEA, le Syndicat National des Enseignants et Artistes.

(1) Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non-Titulaires de l'État et des Collectivités

(2) Retraite Additionnelle de la Fonction Publique

ACTIONS SYNDICALES

Depuis quelques mois maintenant, devant la remise en cause permanente de notre statut d'enseignants, mais aussi devant les conséquences (prévisibles pour nous !) de la réforme des rythmes scolaires, nous n'avons cessé de demander des rendez-vous au Ministère de la Culture.

Madame Fleur Pellerin, certainement débordée à rattraper un certain retard dans sa connaissance littéraire, ne peut nous recevoir et charge le directeur de la DGCA de le faire.

Pendant ce temps là, l'Etat décide purement et simplement de supprimer les déjà maigres subventions habituellement accordées à certains établissements labellisés (CRD, CRR).

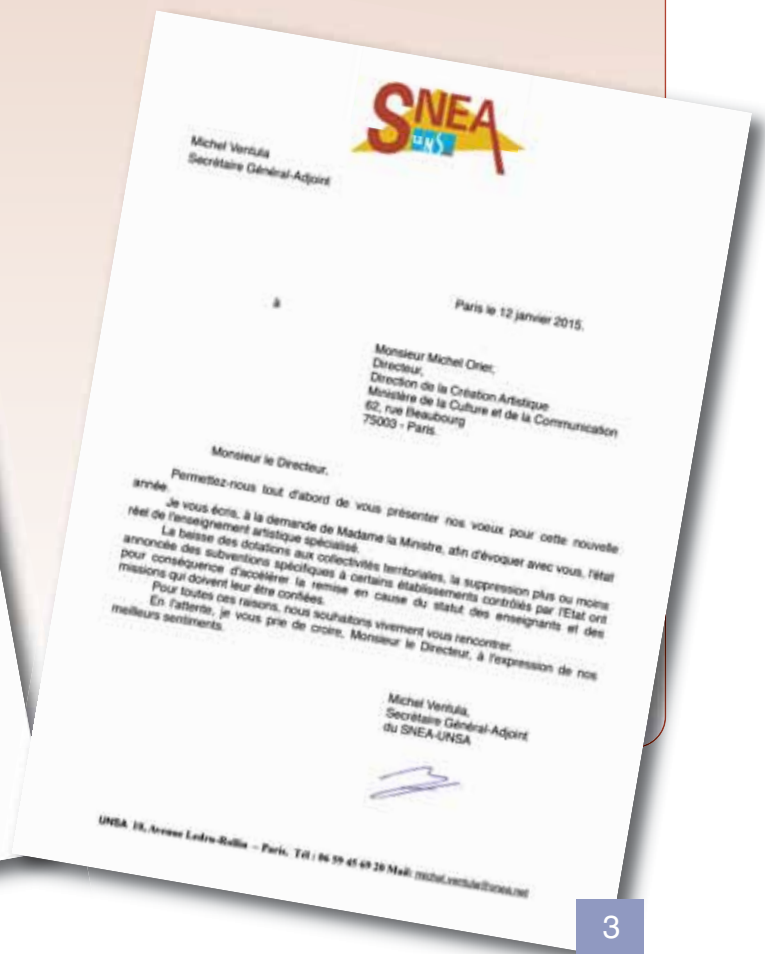
Aux dernières nouvelles, seuls les établissements "adossés" à des Pôles supérieurs continueraient à bénéficier de ces subsides. De plus, dans ce contexte déjà tendu financièrement, les dotations globales aux collectivités sont diminuées drastiquement et... pour longtemps !

Les premières victimes de ces coupes sombres ce sont évidemment les activités culturelles et artistiques, au premier rang desquelles se situent nos établissements.

Vous trouverez ci-après nombre de courriers, notamment un courrier adressé à l'Association des Maires de France. Devant l'inexistence de l'Etat, nous nous retournons vers ceux qui nous emploient directement, à savoir les Maires, le plus souvent Présidents de Communautés de communes ou d'agglomération.

Le SNEA-UNSA a aussi entamé une action contre le Ministère de la Jeunesse et des Sports qui s'arroge le droit de faire paraître un décret permettant l'emploi de DUMISTES pour des missions qui ne correspondent pas à leur cadre d'emplois. Là aussi, de façon insidieuse, on tend à dénaturer la mission du Dumiste, pourtant interface idéale entre l'Education Nationale et nos écoles de musique. A suivre !

COURRIERS



PHILHARMONIE DE PARIS OU LE PARADOXE FRANÇAIS

Après de nombreuses polémiques (parfois justifiées !), la Philharmonie de Paris a ouvert ses portes, pour le plus grand plaisir des musiciens de l'Orchestre de Paris, orchestre principal à résidence.

Nous ne rentrerons pas dans les polémiques de chiffres. Il faudrait analyser le mal typiquement français qui veut que lorsqu'un (grand) projet est décidé, on met trente ans à le réaliser. Sur une si longue période, il est évident que l'environnement économique, mais aussi technique et culturel évolue. Toute mise aux normes représente un surcout. Les tergiversations autour de l'architecte Jean Nouvel les derniers mois n'ont rien arrangé.

Espérons que cette nouvelle salle soit, au delà de Paris, une locomotive pour la Musique classique en France. Un bémol toutefois, si la salle Pleyel se voit interdite de Musique classique comme annoncé, il faudrait avoir le courage de la débaptiser ! Enfin, il faut cesser d'opposer les différends styles (Musique "savante", Musiques actuelles, Jazz, etc.) de façon trop souvent artificielle. Les vrais musiciens ne se prêtent pas à ces discussions et se respectent, quel que soit leur univers.

Par contre, les structures représentatives des Musiques actuelles, Musiques improvisées, etc. n'ont pas hésité à dénigrer la Philharmonie, sous prétexte que la participation au budget annuel de fonctionnement de cette dernière par le Ministère de la Culture est supérieur à celui qui leur est alloué. Contrairement à la Musique classique, les Musiques Actuelles et improvisées sont dans le secteur marchand. Les Zénith et les SMAC sont là pour nous le rappeler. Bizarrement, les collectivités n'hésitent pas à participer aux investissements dans ces salles de spectacle. Rares sont celles qui projettent de construire un auditorium. Pire, elles se désengagent brutalement, suivant en cela l'exemple de l'Etat, de structures permanentes telles que les Musiciens du Louvre Grenoble, ou annoncent des coupes sombres comme à Cannes ou à Montpellier.

Si ces nouvelles devaient se confirmer, c'est non seulement des centaines de musiciens réduits au chômage, mais un signal pour le moins négatif envoyé à tous nos étudiants de CNSM ou de Pôle Supérieur qui ... se préparent au métier d'orchestre.



PAGE FACEBOOK DU SNEA-UNSA

Le SNEA vient d'ouvrir une page Facebook qui, nous en sommes sûrs, comptera beaucoup "d'amis". Nous sommes sûrs aussi qu'il y aura beaucoup de "likes".

Si tout le monde peut se réclamer "ami" du SNEA, seuls les adhérents pourront proposer au « modérateur » (le Bureau à Paris) de faire paraître leurs concerts et même, s'ils ont une vidéo, de proposer 3 minutes musicales, soit en annonce, soit en souvenir.

